



MIDI-PYRENEES

N° 22 - Juin 2008

TRIBUNE LIBRE :

• Du nouveau en Région Midi-Pyrénées : création de l'Union Régionale FNTV......1

•Développement durable : un nouveau code de la route pour le fret.....2

CONJONCTURE:

 Le transport en commun en autocar..... un avenir certain.....2

ACTUALITES ENTREPRISES:

- •Dynamisez vos projets à l'international avec des dispositifs d'Etat réformés......3
- •Transport et sécurité des personnes.....4

BREVES:

- Examen : attestation de capacité......4 •Nouveau site internet de l'ORT..... 4

PARUTIONS:

·Direction générale de la mer et des transports : fiches pratiques 2008 sur le transport de marchandises.....



Joël VERDIE PDG des Autocars Verdié

Président de l'Union Régionale de la FNTV

Du nouveau en Région Midi-Pyrénées: création de L'Union Régionale FNTV



L'Union Régionale FNTV (Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs) vient de se créer en Midi-Pyrénées, répondant ainsi à la volonté des instances nationales de se doter de structures régionales fortes, capables de fédérer les entreprises oeuvrant dans le transport de voyageurs et les syndicats départementaux.

Elle est constituée d'un Conseil d'Administration composé de deux représentants par département soit au total seize représentants et d'un bureau de six membres.

Elle a pour mission d'être un interlocuteur incontournable auprès des Autorités Organisatrices de transport ainsi que des services de l'Etat.

Le transport par autocar possède de formidable atouts : la sécurité, la fiabilité, un coût peu élevé en comparaison à d'autres modes de transport, et peut contribuer de manière importante à la protection de l'environnement. C'est aussi un outil pour le développement de l'activité touristique.

Malgré cela, il n'a pas toujours l'image qu'il mérite auprès du grand public, il faut donc s'attacher à réhabiliter cette image et c'est un des défis que doit relever notre profession.

Notre secteur d'activité est globalement en progression. Malheureusement la pyramide des âges se dégrade : 48% des conducteurs ont plus de 46 ans. Il est donc urgent et nécessaire de mettre en place des actions de recrutement et de formation et de savoir attirer les jeunes vers nos métiers. C'est une des priorités que s'est fixée l'Union régionale.

Notre profession ne peut avancer qu'unie face aux enjeux qui l'attendent et nous ne pouvons que souhaiter longue vie à l'Union régionale de la FNTV!

Joël VERDIE



ENTREPRISES

Développement durable

un nouveau code de la route pour le fret

http://www.ademe.fr/htdocs/publications/dossier/av12/index.htm

Secteur vital de l'économie, le transport de marchandises, largement dominé par la route, est aussi une des activités les plus fortement émettrices de CO₂, principal gaz à effet de serre. La raréfaction du pétrole et la flambée du prix du baril sont deux occasions uniques de consommer moins, mieux, et de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Pour accompagner les professionnels il existe différents outils de mesure, d'évaluation, ou d'information tels que :

- Le site internet www.energeco.org permettant de déterminer les facteurs de surconsommation et les moyens d'y remédier,
- Un module permettant l'inventaire de émissions de gaz à effet Module GES Transports ADEME-EpE téléchargeable sur le site internet www.epe-asso.org
- Le CD Opticamion www.ademe.fr (rubrique publications référence 5730) regroupant des informations technologiques et des résultats d'évaluations relatives aux véhicules lourds
- Le site internet www.viacombi.fr présentant la diversité des transports combinés, ses acteurs, des exemples à suivre, les moyens de calculer un bilan CO₂ sur une prestation.



Par ailleurs, depuis début 2007, une charte d'engagement volontaire est proposée aux entreprises du transport routier pour leur permettre d'initier ou de renforcer des actions concrètes de réduction des émissions de CO₂. Elle s'articule autour de 4 axes : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux de transports.

Cette charte a été signée par DHL Express, Messagerie Graveleau, Groupe STVA, LR Services....

Il est à noter, que plusieurs entreprises de Midi-Pyrénées ont d'ores et déjà engagé des actions conduisant à une réduction de leurs émissions de CO₂, elles ont d'ailleurs eu l'occasion de les présenter en novembre dernier lors de la réunion thématique de l'ORT.

L'ORT et l'ADEME préparent pour l'automne des fiches «retour d'expériences » présentant ces bonnes pratiques.

D'ores et déjà n'hésitez pas à établir un contact auprès de l'ADEME Midi-Pyrénées. Vos idées, vos démarches nous intéressent.

Contact : Véronique Tatry (ADEME DR Midi-Pyrénées) – 05 62 24 11 44 veronique.tatry@ademe.fr

CONJONCTURE Le Transport en commun en autocar.....un avenir certain

A l'heure:

- des conclusions sur le Grenelle de l'environnement, qui préconise le développement des « transports propres » et un changement des habitudes des citoyens en les incitant à ne pas tous utiliser leur véhicule particulier
- de la flambée du carburant qui pèse de plus en plus dans le budget des ménages et qui réduit leur pouvoir d'achat

le transport en commun en autocar, longtemps décrié par certain comme rétrograde, apparaît de plus en plus comme un mode de transport d'avenir.

D'autant plus, que dans une région à forte consonance rurale comme Midi-Pyrénées, si l'on excepte les grandes agglomérations, l'autocar apparaît comme le seul moyen de transport collectif capable d'allier économie d'énergie, confort, économie financière et sécurité.

Les collectivités publiques locales (Conseil Régional, Conseils Généraux, Communautés d'Agglomération et/ou de communes) qui concèdent déjà de nombreux efforts, se doivent de prendre conscience de cette problématique.

En effet, le transport en autocar, de part sa réactivité, apparaît comme le seul moyen capable de transporter les citoyens entre leur domicile, et les lieux de travail et de loisirs (sport, culture).

Pour atteindre cet objectif, les collectivités devront développer les réseaux structurants reliant les villages aux villes ou aux agglomérations, en augmentant notamment les fréquences de rotation des autocars.



Enfin, des efforts de communication supplémentaires devront être menés auprès des populations pour les informer des services qui s'offrent à eux.

En effet, malgré de nombreuses campagnes d'information, les services réguliers ou les transports à la demande apparaissent encore comme trop souvent méconnus du grand public.

Les transporteurs de voyageurs par autocar de Midi-Pyrénées sont prêts à relever ce défi, aux cotés des collectivités, en participant à cette communication et à cet aménagement du territoire.

Le Délégué Régional de la F.N.T.V. Midi-Pyrénées, Frédéric DOMENGE

ACTUALITÉS ENTREPRISES Dynamisez vos projets à l'international

avec des dispositifs d'Etat réformés



Je m'informe

Les Directions Régionales du Commerce Extérieur, UBIFRANCE et les Missions économiques et ses partenaires COFACE et OSEO constituent ensemble un réseau d'appui unique, actif en France et dans le monde entier, pour aider les entreprises françaises à se développer à l'international.

L'offre du réseau public national couvre dans tous les pays vos besoins d'information, de conseils et d'actions pour l'export dans les domaines du développement commercial, de l'environnement réglementaire et juridique et des ressources humaines, et, propose des aides financières pour financer vos prospections, recruter ou sécuriser vos projets d'investissements.



Vous cherchez à développer vos activités sur de nouveaux marchés. Deux mesures phares visent à faciliter votre activité de prospection :



- l'assurance prospection Coface est un dispositif qui combine une assurance contre le risque d'échec commercial et, pour les plus petites entreprises, une avance de trésorerie. A partir d'un montant global des dépenses éligibles, négocié préalablement avec la COFACE, la quotité garantie est de 65 % (80 % dans certains cas). Toutes les entreprises de moins de 150 M€ de chiffre d'affaires sont éligibles à la procédure.
- Le SIDEX gérée par Ubifrance est une subvention dédiée aux PME *. Chaque PME peut bénéficier de 6 Sidex par an dont 3 pour des opérations de prospection et 3 pour la finalisation de contrats commerciaux.



Vous cherchez à créer ou à renforcer votre service export.



le volontariat international en entreprise (VIE) permet de confier à un jeune (18 à 28 ans) une mission professionnelle à l'étranger durant une période de 6 à 24 mois, à un coût inférieur à celui d'un cadre expatrié. L'entreprise est exonérée de charges sociales en France et la gestion administrative du recrutement est réalisée par Ubifrance.

le crédit impôt export (CIE) réduit les dépenses liées à la prospection commerciale à l'étranger. Pour en bénéficier il faut recruter un salarié (CDI, CDD, CNE, VIE). Les dépenses retenues sont plafonnées à 50 % des dépenses totales dans la limite de 40.000 €. La rémunération du VIE est éligible au crédit d'impôt export. Seules les PME peuvent bénéficier de cette aide.



Je m'implante à l'étranger



OSEO met à disposition des entreprises de plus de trois ans le Contrat de Développement à l'international, il s'agit d'un prêt de 40.000 € à 400.000 € d'une durée de six ans.

OSEO met à disposition des entreprises qui souhaitent se développer par création de filiale à l'étranger (hors Union européenne), le FASEP. Il s'agit d'une garantie sur le risque économique d'échec de leur implantation. Sont garantis les apports en fonds propres ou quasi-fonds propres faits à la filiale. Sont éligibles les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 460 M€.

(*) PME : Entreprise de moins de 250 salariés déclarant soit un CA annuel inférieur à 50 M€, soit un total de bilan n'excédant pas 43 M€. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25% par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.

DIRECTION REGIONALE DU COMMERCE EXTERIEUR MIDI-PYRENEES

Contacts:

La Direction Régionale du Commerce Extérieur Midi-Pyrénées- tél : 05 62 14 65 65 www.missioneco.org/midipyrenees



UBIFRANCE: www.ubifrance.fr



COFACE: www.coface.fr



OSEO: www.oseo.fr



BREVES

Examen:

Attestation de capacité

pour l'accès à la profession de transporteur

Cet examen annuel
aura lieu le 1er octobre 2008



La Direction Régionale de L'Equipement de Midi-Pyrénées est centre d'examen pour les régions Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées.

Le dossier d'inscription (Cerfa N ° 11414*03) peut être téléchargé à l'adresse suivante :

http://www2.equipement.gouv.fr/formulaires/formfiche.asp?ldFormulaire=32&NumFormulaire=11414

Il devra être transmis à la Direction Régionale de l'Equipement de Midi-Pyrénées au plus tard le 1er août 2008:

3 options sont proposées :

- Transporteur public routier de marchandises
- Transporteur public routier de personnes
- Commissionnaire de transport

La durée totale des épreuves écrites est fixée à quatre heures.

Si vous désirez des informations plus précises, veuillez prendre contact auprès de la Direction Régionale de l'Equipement de Midi-Pyrénées :

Micheline CARRIE - Dominique PATINO
Tél : 05 61 58 54 16

Publication



La Direction générale de la mer et des transports publie chaque année des fiches pratiques relatives au transport de marchandises (domaine routier, maritime, fluvial ,affaires sociales...).

Vous trouverez sur le site du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire les nouvelles fiches réactualisées.

Fiches pratiques version 2008:

http://www.transport.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?_rubrique=2651

ACTUALITES REGLEMENTAIRES

Transport et sécurité des personnes

Une nouvelle obligation pour les transporteurs publics routiers de voyageurs



L'arrêté du 3 août 2007 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2007* a introduit dans l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes, un article 91 bis. Celui-ci dispose qu'en cas d'accident

ou d'incident, le transporteur informe sans délai le préfet et le directeur départemental de l'équipement du département où s'est produit

l'événement et le cas échéant l'autorité organisatrice des transports.

Il est établi un dispositif de déclaration qui concerne les dommages corporels ou matériels causés lors d'un accident de la circulation ou à l'arrêt du véhicule, notamment lors de la montée ou de la descente de passagers.

L'information recueillie permet donc d'alerter et d'analyser des situations et d'en tirer des enseignements pour améliorer la sécurité de chacun. Cette déclaration est également complémentaire des messages concernant la sécurité et l'exploitation routières relevant essentiellement du Centre national d'information routière (CNIR).

Désormais un rapport d'accident doit être rédigé sur l'imprimé Cerfa N° 13664*01 disponible en téléchargement sur le site internet du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

http://www2.equipement.gouv.fr/formulaires/formfiche.aps?ldFormulaire= 189&NumFormulaire=13664

*Références legifrance :http://www.legifrance.gouv.fr

BREVES

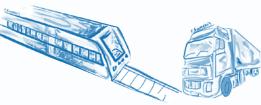
Un nouveau site internet



L'ORT Midi-Pyrénées a le plaisir de vous informer que prochainement elle va disposer d'un nouveau site internet. La mise en ligne est annoncée à compter du 1er juillet 2008

Pour nous retrouver à partir de cette date il conviendra de retenir l'adresse suivante :





l'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées :organisation professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Equipement et autres administrations, Conseil Régional, autorités organisatrices des transports.

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DRE, division transport : Cité administrative, bld A. Duportal, 31074 Toulouse



Directeur de la publication : Jean Bertin **Rédactrice en chef :**

Suzanne Soubrenie Bordet
Conception : DRE : Joëlle Nivet
Impression : Imprimerie Lecha
Dépôt légal : Juin 2008
ISSN : 1625 - 6034

Tél: 05.61.58.54.09 - Fax:05.61.58.55.48